



Ville de Zuydcoote

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Note de Synthèse

29 Septembre 2025

I- Informations diverses

Madame le Maire : « Bonsoir à tous, Je vous remercie de votre présence à ce 3^{ème} conseil municipal de l'année.

Avant de débiter par la désignation du secrétaire de séance, je souhaite faire un point d'informations diverses.

Tout d'abord, je tenais à vous informer du recrutement de Messieurs Christophe BRIOIT et Maximilien DEPOORTER, sur les postes d'agent techniques polyvalents, qui prennent la suite de Michaël et Jérémy.

J'en profite également pour vous évoquer le projet grand site de France qui, je pense que vous l'aurez remarqué, s'est conclu par l'obtention du label grand site de France pour les Dunes de Flandre.

Du reste, lors des journées du patrimoine, le projet de rénovation de la Ferme Nord s'est vu gratifier d'une enveloppe de financement de 500 000€ par le Loto du Patrimoine, soit le montant le plus élevé.

Je laisse maintenant la parole à Johnny pour faire un point sur les travaux. »

Johnny DECOSTER : « Merci Madame le Maire.

Je tenais à revenir sur l'organisation des services techniques.

L'arrivée de Christophe et Maximilien au 1^{er} octobre permettra à nos services de refonctionner à effectif complet pour la première fois depuis juillet.

Le projet d'équipement communal avance également, nous sommes en phase « Pro » ce qui implique que nous préparons actuellement l'ensemble des détails intérieurs et extérieurs en vue de la passation des marchés publics en fin d'année.

Du reste, les agents techniques ont procédé, cet été, à la rénovation des services techniques et à la rénovation du rez-de-chaussée de la future bibliothèque. »

Madame le Maire : « Merci Johnny.

Je vous propose de laisser maintenant la parole à Pascale pour quelle nous fasse un point concernant les événements. »

Pascale DESFRENNES : « Merci Madame le Maire.

Je souhaite débiter ce point d'information et rebondir sur la bibliothèque que vient d'évoquer Johnny. En effet, une nouvelle association « Bulle de Romans » vient de se créer et a pour but d'animer la bibliothèque que nous avons déménagé au 126, rue du général de Gaulle. Une préouverture aura lieu ce mercredi pour

que les habitants puissent se rendre compte du travail réalisé, tandis que l'ouverture officielle devrait avoir lieu le 15 octobre prochain.

Puisque j'évoque les associations, j'ai également le plaisir de vous annoncer la création de l'association « Zuydcoote en Fête » qui a vocation à prendre la suite de Zuydcoote Animations.

En effet, nous allons procéder à la dissolution de cette association avant la fin de l'année.

Nous vous invitons donc à nous rejoindre nombreux au sein de cette nouvelle association.

Je profite également de cette occasion pour saluer les nombreuses manifestations qui ont égayé l'été.

En effet, entre la kermesse de l'école le 28 juin, week-end en scène le 12 juillet, Zuydcoote à l'ancienne le 20 juillet, les brocantes, les événements du SIDF et de la Cabane aux délices, pour terminer par le festival d'archéologie du Courtil des simples le week-end dernier, l'été a été chargé en manifestation.

Ces manifestations vont se poursuivre les prochaines semaines avec les portes ouvertes des ateliers d'artiste ce week-end à la salle Lamstaes, qui seront suivies d'une exposition des peintures des enfants de l'IEM à la Salle de sport. Le week-end des 11 et 12 octobre, vous pourrez bénéficier du festival « La Baraqu' à Jeux » des Zébrillons du jeu. Le week-end du 11 novembre sera également chargé avec pas moins de 2 manifestations des Judcoot'Lussen ainsi que la Cap Rando, tandis que le traditionnel marché de Noël qui sera cette année organisé par ZEF tiendra place à Robert Merle les 22 et 23 novembre. »

Madame le Maire : « Merci Pascale.

Je laisse maintenant la parole à Bruno PRUVOST pour nous faire un point sur les sujets en lien avec sa délégation. »

Bruno PRUVOST : « Merci Madame le Maire.

Je souhaitais simplement rebondir sur l'organisation des services techniques. L'effectif complet à compter du 1^{er} octobre permettra de donner un coup d'accélérateur à l'entretien de nos espaces verts.

En effet, si le parking plage a été largement élagué et taillé, les équipes ont commencé le quartier André Gide pour la taille d'hiver.

Les élagages et tailles vont se poursuivre tout l'automne. »

Madame le Maire : « Merci Bruno.

Je vais laisser Béatrice vous présenter les actualités en lien avec le CCAS. »

Béatrice LEMPEREUR : « Merci Madame le Maire.

Vous l'avez sans doute remarqué, les travaux pour les 24 logements sociaux portés par Habitat Hauts de France ont démarré en tout début d'été pour une livraison attendue dans le courant du 2^{ème} semestre 2026.

En ce qui concerne le CCAS, je vous rappelle que le banquet des aînés se déroulera le 19 octobre prochain. »

Madame le Maire : « °Merci Béatrice.

Je vous propose de laisser la parole à Bruno DIMPRES pour vous en dire un peu plus sur l'exécution des finances. »

Bruno DIMPRES : « Merci Madame le Maire.

Chap.	Intitulé	CA 2024	Réalisé	Pourcentage	différence/ prévisionnel
013	Atténuation des charges	0,00 €	0,00 €	#DIV/0!	#DIV/0!
70	Produits de gestion courante	59 470,00 €	29 668,24 €	49,89%	-25,11%
73	Impôts et taxes, fiscalité local	1 218 584,00 €	882 972,06 €	72,46%	-2,54%
74	Dotations et participations	106 300,00 €	88 118,63 €	82,90%	7,90%
75	Autres produits	22 500,00 €	22 342,00 €	99,30%	24,30%
76	Produits financiers	15,00 €	18,62 €	124,13%	49,13%
Recettes de fonctionnement réelles		1 406 869,00 €	1 023 119,55 €	72,72%	-2,28%

Chapitre	Intitulé	CA 2024	réalisé	Pourcentage	différence/ prévisionnel
011	Charges à caractère général	549 277,90 €	338 042,58 €	61,54%	13,46%
012	Charges de personnel	559 250,00 €	398 579,46 €	71,27%	3,73%
014	Atténuation de produit	80 000,00 €	0,00 €	0,00%	75,00%
65	Autres charges de gestion courantes	135 076,00 €	100 070,00 €	74,08%	0,92%
66	Charges financières	0,00 €	0,00 €	#DIV/0!	#DIV/0!
67	Charges exceptionnelles	176,80 €	0,00 €	0,00%	75,00%
68	Dotations aux amortissements	253,00 €	253,00 €	100,00%	-25,00%
Dépenses réelles de fonctionnement		1 324 033,70 €	836 945,04 €	63,21%	11,79%

Madame le Maire : « °Merci Bruno pour cette présentation.

Je propose maintenant de désigner Johnny DECOSTER, secrétaire de séance. »

Vote : qui est « contre », qui « s’abstient » ?

Appel de Monsieur Johnny DECOSTER

Madame le Maire : « L’appel étant terminé et le quorum étant atteint, nous pouvons démarrer la séance ».

II- Délibérations

1. Approbation du procès - verbal de la séance du 16 Juin 2025

Vote : qui est « contre », qui « s’abstient » ?

Adopté à l’unanimité

2. Ressources humaines – Tableau des effectifs des emplois permanents – Mise à jour au 1^{er} octobre 2025

Madame le Maire : « En vertu de l’article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, le conseil municipal est amené à se prononcer sur le tableau des effectifs des agents publics titulaires et contractuels de la collectivité.

En effet, il est parfois nécessaire d’adapter les tableaux des effectifs en fonction des besoins en recrutement de la collectivité et ce afin de maintenir la continuité du service public.

A ce titre, je vous propose la création d'1 emploi d'agent technique pour permettre le recrutement de Maximilien DEPOORTER et la suppression des emplois d'agent de maîtrise principal et de technicien qui ne sont plus pourvus. »

Vanessa FINANCE : « Avez-vous programmé de recruter une ATSEM pour l'accompagnement de la directrice qui est seule à gérer sa classe de maternel ? »

Florence VANHILLE : « Je n'ai pas d'ATSEM à lui proposer et nous ne prévoyons pas de recrutement. Cependant, nous avons adapté les horaires d'un agent pour accompagner la directrice à l'arrivée et au départ des élèves. Toutefois, cet agent fait état d'un mal-être et de sa volonté de cesser cette mission, la directrice étant très agressive verbalement avec elle. N'étant pas ATSEM, nous ne pouvons lui imposer d'accompagner Madame DUQUENOY.

Du reste, nous lui avons proposé de déménager sa classe pour faciliter la gestion, elle a refusé.

Du reste, elle a choisi de mettre en place une 3^{ème} entrée / sortie à l'école et a exigé la mise à disposition d'un agent supplémentaire pour faire la circulation. »

Vote : qui est « contre », qui « s'abstient » ?

Adopté à l'unanimité

3. Vie associative – Octroi de subventions aux associations

Madame le Maire : « Pour rappel, et comme évoqué en préambule, nous avons eu le plaisir de bénéficier de la création de 2 nouvelles associations que sont « Bulles de Roman » et « Zuydcoote en Fête ».

Ces 2 associations nouvellement créées ont sollicité l'octroi d'une subvention que je propose à Pascale de vous présenter cette délibération. »

Pascale DESFRENNES : « Merci Madame le Maire.

Pour rappel, la nouvelle organisation de notre dossier de demande de subvention nous permet de verser des subventions tout au long de l'année et plus exclusivement en début d'année. A ce titre, et suite à la création de 2 nouvelles associations pour respectivement animer la bibliothèque municipale et piloter les animations de la commune, je vous propose de fixer les montants de leur subvention 2025 à 400€ pour « Bulle de Romans » et 8°000€ à « Zuydcoote en Fêtes ». »

Vote : qui est « contre », qui « s'abstient » ?

Adopté à l'unanimité

4. Relations intercommunales – Transfert de compétence – Création, Aménagement et exploitation de réseaux de chaleurs industriels

Madame le Maire : « Comme vous le savez, la décarbonation de la Zone Industriale-portuaire de Dunkerque passe par une transformation tant des processus industriels que des sources d'énergie utilisées par les industries et entreprises.

En effet, aujourd'hui, le fonctionnement de l'industrie repose encore largement sur l'utilisation d'énergies fossiles avec l'enjeu de les remplacer par des énergies décarbonnées : l'électricité bas carbone, les gaz bas carbone et l'utilisation de la chaleur fatale ou bas carbone.

Je vais laisser Johnny vous présenter la prochaine délibération. »

Johnny DECOSTER : « Merci Madame le Maire.

La communauté urbaine, pour accélérer la transition, entend déployer un réseau de chaleur industriel sur la zone industrialo-portuaire. Or, si elle est bien compétente pour les réseaux de chaleurs urbains, la communauté urbaine de dunkerque ne dispose pas, à date, de la compétence création, aménagement et exploitation de réseaux de chaleur industriels.

Dans l'optique d'accompagner cette transition, en lien avec le groupement d'intérêt public « Ecosystème D », la communauté urbaine a réalisé plusieurs études financières et techniques qui ont confirmé la faisabilité et la viabilité économique d'un réseau de chaleur industriel.

Du reste, par délibération en date du 30 juin 2025, elle a donc posé le principe d'une prise de compétence en ce domaine et il appartient à chaque commune, conformément à l'article L. 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, de donner son accord sur le transfert envisagé.

Je vous propose donc de transférer cette compétence à la CUD. »

Vote : qui est « contre », qui « s'abstient » ?

Adopté à l'unanimité

5. Relations intercommunales – Communauté Urbaine de Dunkerque – Présentation du rapport d'activité et du CFU 2024

Madame le Maire : « Le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus précisément l'article L. 5211-39, prévoit que chaque année, avant le 30 septembre, le président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) adresse au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'EPCI avec le compte administratif arrêté par l'organe délibérant. La loi ne précise pas ce qu'il doit comporter. Ce rapport est présenté au conseil municipal.

Ce rapport était joint aux documents transmis à l'appui de la convocation du conseil municipal et je suppose que vous en avez tous pris connaissance.

Je vous propose donc de prendre acte de la présentation de ce rapport. »

Vote : qui est « contre », qui « s'abstient » ?

Adopté à l'unanimité

6. Relations intercommunales – Centre de Gestion du Nord – Avis sur la demande d'affiliation volontaire du syndicat mixte des ports intérieurs du Canal Seine Nord Europe

Madame le Maire : « Le syndicat mixte des ports intérieurs du canal Seine-nord Europe a sollicité son affiliation volontaire au centre de gestion de la fonction publique territoriale du Nord. Conformément à l'article L452-10 du Code Général de la Fonction Publique et au décret n°85-643 du 26 juin 1985, la consultation des collectivités et établissements publics affiliés au CDG59 est nécessaire préalablement à l'acceptation de cette demande d'affiliation.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette affiliation. »

Vote : qui est « contre », qui « s'abstient » ?

Adopté à l'unanimité

Madame le Maire : « L'ordre du jour étant épuisé je vous propose de passer aux questions de l'opposition »

1. Quel retour est fait de l'expérimentation estivale de la piétonisation (et accès aux vélos) de la rue des dunes entre le boulevard Vancauwenberghe et la rue de Valenciennes. Quels retours y a-t-il eu, quelle suite sera apportée ?

Madame le Maire : « Les retours sont excellents. Les utilisateurs de l'espace, que ce soient les piétons ou les cyclistes, étaient ravis de cette initiative et les services communautaires l'ont également salué. A ce titre, l'année prochaine, nous allons maintenir cette piétonisation sur une période allant de mai à septembre, sur le même principe que la modification du sens de circulation de la plage. »

2. Quel est le résultat de l'appel d'offre concernant la restauration scolaire ?

Madame le Maire : « 2 opérateurs économiques ont répondu à notre appel d'offres, sur la base de critères techniques mais également financiers, le prestataire retenu est l'hôpital maritime de Zuydcoote. Je ne peux pas dévoiler beaucoup plus d'informations concernant l'analyse faite des offres. Cependant, je suis en mesure de vous préciser que nous avons simplifié les repas au grand bonheur des enfants et des parents. Néanmoins, il demeure quelques enfants qui ne mangent rien du tout malheureusement. »

Bruno DIMPRE : « Il ne faut pas oublier que le coût de production d'un repas préparé sur place est aux alentours de 12 à 15€ par repas. Or, à ce jour, nous ne facturons qu'environ 3,50€ par repas. Il faut également savoir que nous ne facturons que le coût du repas payé à l'Hôpital et nous ne refacturons pas le coût du personnel. »

Séance levée à 19h40